



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0277

Objet : Plan d'actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour le deuxième semestre 2021

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 59
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 15
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

25. 10. 21

et affichage le

25. 10. 21

Secrétaire de séance : Jean-
François CLAPPAZ

Le lundi 27 septembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 septembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : François BERNIGAUD à Cécile CONRY, Patrick AYACHE à Philippe LORIMIER, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Vincent GOUNON à Claire QUINETTE-MOURAT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Youcef TABET à Nelly GADEL, Françoise VIDEAU à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment sa compétence en matière d'actions d'intérêt communautaire en direction des publics ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Grésivaudan est engagé depuis le 1er janvier 2017 dans le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du bassin grenoblois, qui couvre actuellement 5 EPCI (Grenoble-Alpes Métropole ; communauté de communes Le Grésivaudan, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, Cœur de Chartreuse et communauté d'agglomération du Pays Voironnais), et met en cohérence et renforce les actions publiques concourant à l'insertion professionnelle des personnes durablement écartées du marché du travail.

Le PLIE est un dispositif dont l'objectif est de permettre aux personnes les plus en difficulté d'accéder à un emploi, et aux entreprises qui expriment des besoins de recrutement de les pourvoir.

Bilan du PLIE

Les bons résultats obtenus par le PLIE, notamment en termes d'accès à l'emploi plaident pour une poursuite de ce dispositif. En effet, malgré une année marquée par la crise sanitaire, le bilan 2020 dénombre notamment :

- 223 personnes accompagnées sur le territoire dont 45% de sorties du dispositif en insertion durable (emploi, formation, ...),
- 31 144 heures réalisées dans le cadre des clauses emploi (19,3 ETP),
- L'organisation de job dating, de visites d'entreprises, d'actions collectives, d'actions multiples avec les partenaires emploi du territoire.

Le PLIE du bassin grenoblois est lié au Fonds Social Européen (FSE) qui représente 50 % du financement des actions mises en œuvre.

La programmation 2014-2020 du FSE étant arrivée à son terme au 31 décembre 2020, l'élaboration de la nouvelle programmation FSE 2021-2027 a connu des retards et n'avait pas pu être opérationnelle pour permettre le financement des actions du PLIE dès le début de l'année 2021.

Le PLIE du bassin grenoblois disposant cependant de reliquats pour permettre le financement des six premiers mois de l'année 2021, le conseil communautaire avait délibéré (DEL-2021-0025) en faveur de la signature d'un avenant au protocole d'accord 2017-2020 permettant d'attendre le démarrage effectif de la nouvelle programmation au 1er juillet 2021.

En début du 2^{ème} semestre, le démarrage de la nouvelle programmation n'étant toujours pas effective, l'Etat a accepté la demande de crédits supplémentaires faite par Grenoble Alpes Métropole ; ceci permettant de clore la programmation 2021 du FSE pour les trois territoires du PLIE.

Grenoble-Alpes Métropole est l'organisme intermédiaire pour la gestion du FSE, c'est donc auprès d'elle que Le Grésivaudan sollicite les fonds nécessaires au cofinancement de ces actions.

L'intervention du PLIE se décline en trois opérations.

Opération d'animation du PLIE :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'opération d'animation du PLIE assure la coordination des offres de services du territoire, du développement d'offres complémentaires, de l'émergence de nouveaux projets et de l'animation du réseau des professionnels du dispositif.

Le PLIE développe ainsi sur le territoire une offre de service aux structures, aux missions locales et aux demandeurs d'emploi :

- Achat de places de formation individuelles pour des bénéficiaires du PLIE,
- Déploiement de formations complémentaires à celles de la Région et du Pôle emploi,
- Achat de prestations de mobilité, notamment des formations au code et au permis de conduire.

Financement de l'opération d'animation du PLIE pour le deuxième semestre 2021	
Coût total : 86 485,40 €	
Financier	Montant
FSE	43 242,70 €
Le Grésivaudan	40 742,70 €* 5 000 € (montant prévisionnel pour l'année entière, soit 2 500 € pour le 2 ^{ème} semestre 2021)
Département de l'Isère	

*Il s'agit du montant maximal d'intervention du Grésivaudan (soit un taux maximal de 47%), le montant réel dépendra de la participation financière du Département.

Opération de soutien aux structures locales d'accompagnement à l'emploi :

L'opération de soutien aux structures locales d'accompagnement à l'emploi, maisons de l'emploi et missions locales, s'appuie sur des actions d'appui aux structures, en particulier :

- La promotion, la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion,
- L'appui aux structures d'insertion par l'activité économique,
- Des actions de recrutement, notamment dans les secteurs où des métiers sont en tension,
- La promotion de l'alternance,
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour mieux identifier les besoins des entreprises en recrutements, à court et moyen terme.

Financement de l'opération de soutien aux structures locales d'accompagnement à l'emploi pour le deuxième semestre 2021	
Coût total : 62 726,52 €	
Financier	Montant
FSE	31 363,26 €
Le Grésivaudan	26 363,26 €* 10 000 € (montant prévisionnel pour l'année entière, soit 5 000 € pour le 2 ^{ème} semestre 2021)
Département de l'Isère	

*Il s'agit du montant maximal d'intervention du Grésivaudan (soit un taux maximal de 42%), le montant réel dépendra de la participation financière du Département.

Opération d'accompagnement des publics via les animateurs locaux d'insertion :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'opération d'accompagnement des publics se réalise via les animateurs locaux d'insertion, devenus des référents du PLIE, basés à Pontcharra, à Bernin et à Domène. L'équipe de référents de parcours est en charge de l'accompagnement socio-professionnel des demandeurs d'emploi durablement éloignés du travail et habitants exclusivement sur le territoire du Grésivaudan.

En outre, le dispositif GPS vers l'emploi, permettant un accompagnement collectif des demandeurs d'emploi de longue durée sans projet professionnel défini, est désormais intégré au PLIE.

Au total, en vertu des moyens financiers supplémentaires apportés par le FSE, plus de 450 demandeurs d'emploi sont désormais suivis tous les ans par ces équipes, dont, pour trois quart d'entre eux, des allocataires du RSA.

Financement de l'opération de référents de parcours pour le deuxième semestre 2021	
Coût total : 70 329,54 €	
Financier	Montant
FSE	35 164,77 €
Le Grésivaudan	19 389,93 €* 32 634 € (montant prévisionnel pour l'année entière, soit 15 774,84 € pour le 2 ^{ème} semestre 2021)
Département de l'Isère	

*Il s'agit du montant maximal d'intervention du Grésivaudan (soit un taux maximal de 28%), le montant réel dépendra de la participation financière du Département.

Les règles de gestion du FSE imposent que l'organe délibérant de chaque porteur de projet valide le plan de financement des opérations sollicitant un cofinancement du FSE.

Ainsi, Monsieur le Président propose :

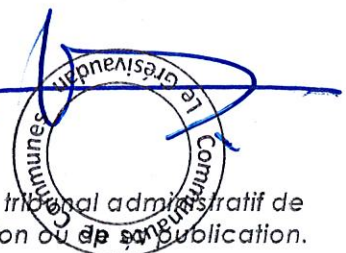
- d'approuver le plan d'actions des opérations conduites par Le Grésivaudan au titre du PLIE pour le deuxième semestre de l'année 2021 ;
- de solliciter auprès de Grenoble-Alpes Métropole une participation du FSE s'élevant à 109 770,73 euros ;
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 27.9.21

Le Président
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.